

CONSEIL de TOULOUSE METROPOLE du 12 octobre 2023

Intervention d'Odile Maurin

4.9 GEMAPI - Convention cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de l'agglomération toulousaine : adoption de l'avenant n°1 - DEL-23- 0768

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous allons nous abstenir sur cette convention du Programme d'Action de Prévention des Inondations, le fameux PAPI. Nous regrettons, au vu de l'enjeu et de l'urgence d'une vraie politique de protection des populations, que le timing n'ait pas été respecté pour le PAPI dit d'intention.

En l'état actuel du planning nous craignons que le programme nous permettant d'approfondir nos connaissances sur les nouveaux risques d'inondations et les actions nécessaires à mettre en œuvre, ne sorte pas à temps pour être intégré au PLUiH et retarde le PAPI complet, donc la mise en œuvre. Nous nous inquiétons que le futur plan d'urbanisme ne puisse pas véritablement intégrer et prendre en compte le défi des effets du dérèglement climatique en matière d'inondations, et notamment l'enjeu nouveau des phénomènes de pluies de ruissellement encore trop méconnus ou mal compris. Ceci d'autant qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de dispositif, ni de compétence obligatoire, pour traiter les problématiques liées aux inondations par ruissellement à caractère exceptionnel.

Le ruissellement, c'est l'écoulement et l'accumulation à la surface du sol de l'eau de pluie qui n'a pas pu être absorbée par le sol et les ouvrages de gestion des eaux pluviales. Ce phénomène génère des inondations à dynamique rapide. Plus fréquent en milieu urbain, en raison de la forte imperméabilisation des sols, il peut aussi être observé en milieu rural, où il peut également entraîner des coulées de boue. En clair, l'eau qui n'arrive pas à s'infiltrer dans la terre trop sèche reste à la surface de la terre et crée une inondation sans qu'il y ait besoin de la présence d'un petit ou grand cours d'eau.

C'est ce qui s'est passé récemment avec la Grèce, la Bulgarie et la Turquie, qui ont connu des pluies torrentielles avec des inondations majeures et inédites et des dizaines de morts. Sans parler des rues de villes Espagnoles avec des voitures complètement noyées mais surtout encore des morts. Et ici, selon le SDIS et sur la période 2015-2021, 350 désordres attribués à des phénomènes de ruissellement ayant conduit à plus de 20 cm d'eau ont été recensés sur le territoire. Ces désordres ont touché 68 des 94 communes du PAPI et impacté majoritairement des routes et des habitations. Les pires ont eu lieu le 23 juin 2014 à Tournefeuille qui a surpris et choqué et fait des dégâts sur tout un quartier, en avril 2015 et en septembre 2021.

Selon les études de SEPIA diligentées par la métropole, les épisodes de pluie désignés comme « extrêmes » ou « intenses » dans les études d'impact du changement climatique sont en réalité des épisodes relativement fréquents, qui sont observés 3 à 4 fois par an en moyenne ou, au mieux, une fois tous les 10 ans en moyenne. Or, les inondations par ruissellement et par débordement de cours d'eau mineurs peuvent être engendrées par des pluies très courtes, 1h ou moins, comme ça a été le cas à Tournefeuille.

Ces épisodes sont plus dangereux pour la vie humaine en raison de leur soudaineté. Au vu du faible temps de préparation lorsque ces épisodes surviennent, il est certes indispensable de connaître les gestes qui sauvent, mais il est aussi indispensable d'anticiper ces phénomènes dès maintenant et de le faire en prenant en compte les différences de vulnérabilité. Par exemple, une personne valide habitant un rez-de-chaussée pourra trouver à se réfugier en étage par un escalier alors que la personne âgée ou handicapée en fauteuil roulant ne pourra pas, à l'occasion d'une inondation soudaine, prendre un ascenseur pour se réfugier en étage.

C'est pourquoi le groupe AMC vous propose de réunir élus métropolitains, élus municipaux de la métropole, et services travaillant sur ces questions, afin que nous utilisions l'intelligence collective pour réfléchir et faire des propositions sur comment anticiper les risques à venir et y faire face.

Et attention au fait que si les plans de sauvegarde prennent en compte les établissements spécialisés et les lieux qui accueillent des personnes vulnérables, comme les écoles ou les EHPAD, rien n'est sérieusement prévu pour toutes celles qui vivent dans la cité, parmi tout le monde.